**Fiche technique**

**Comité de Coordination**

Préambule :

Le poste ne confère pas de notion de pouvoir : les décisions restent collégiales, en consentement.

Les échanges durant les séances de travail restent confidentiels

Souveraineté des décisions : en notre absence, nous acceptons sans réserve les décisions prises

Elle est composée du président, d’un membre du Comité de Direction Opérationelle et d’un membre du pôle stratégique.

**Ses missions :**

* Assure la révision annuelle de la concordance des décisions stratégiques
* Elle a deux mois avant l’Assemblée Générale pour proposer des améliorations et valider ce qui est cohérent.
* Contrôle la mise en œuvre des grandes orientations
* Contrôle la gestion, les investissements réalisés
* Valide les modifications du règlement fonctionnel
* Renouvelée en fonction des modalités de désignation de chacune de ces fonctions (Présidence, Comité de Direction Opérationnelle, membre du pôle stratégique)
* Peut être saisi par un quorum d’associés de 10%, par un membre du Comité de Direction Opérationelle, par le président, par le pôle stratégique
* Le Co-directeur et le membre du pôle stratégique nommés à l’instance de contrôle sont désignés en mode d’élection sans candidat

**Critères :**

* Etre « au service de »
* Intégrité
* Incarnation des valeurs de Graines de SOL
* Avoir une capacité de vision globale des éléments